

Conseil Municipal du 04 NOVEMBRE 2022

Procès-verbal de séance

Présents : Hervé BUTTARD, Jérôme CHARREL, Roger CHARVET, Dominique JANET-MAITRE, Francis MENU, Evelyne PHILIPPE, Éric PUTOT, Michel VALETTE (quitte la séance à 21h50)

Pouvoirs : Nelly PARIS donne pouvoir à Evelyne PHILIPPE ;

Votants : 9

Désignation du secrétaire de séance : Evelyne PHILIPPE

Ordre du Jour de la séance :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 09/09/2022
2. Validation du choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la requalification du centre bourg
3. Inscription au FDEC pour l'achat de l'étrave du chasse-neige
4. Transfert du reliquat FDEC non utilisé pour la voirie des Perrucons
5. Point sur la grange des Roses
6. Point sur le moulin du Rieu
7. Point sur les travaux de voirie ~ RD 45 et voiries communales
8. Délibérations fonctionnelles : désignation du correspondant incendie et secours ~ DM budgétaires
9. Questions diverse

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 09/09/2022

Relecture et approbation en séance.

2. Projet de requalification du centre bourg

Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre : à l'unanimité des présents et représentés le choix se porte pour le groupe Commune – Perchoir – ISA GEO _ PLANTIER. Vote à l'unanimité 8 voix (Eric Putot ne prend pas part au vote).

La réunion de lancement de l'opération sera organisée sans délai en présence de l'équipe de maîtrise d'œuvre au complet et des services associés :

- La Maison Technique des Deux Lacs du département de la Savoie, gestionnaire de la RD 45.
- La mission "Aménagement - Paysage" du PNR Chartreuse.
- La CC Coeur de Chartreuse détentrice de la compétence urbanisme.
- Le CAUE Savoie dans le cadre de la fin de mission d'accompagnement.

La réunion de lancement devra permettre de préciser les champs d'intervention des différentes parties et définir l'emprise foncière du projet et ses contraintes.

3. Inscription au FDEC pour l'achat de l'étrave du chasse-neige

Le Conseil valide l'inscription au FDEC 2023 de l'achat d'une étrave de déneigement pour un montant de 15.070 €/HT.

Cette décision implique le renoncement à la demande précédemment envisagée pour le beffroi et les arrêts de neige de l'église ; pour ces travaux la demande de subvention sera faite auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre des nouveaux dispositifs d'aménagement du territoire qui succèdent au Bonus Ruralité.

Vote à l'unanimité des 9 voix.

4. Transfert du reliquat FDEC non utilisé pour la voirie des Perrucons

La modification du projet initial sur la réfection de la voirie des Perrucons a généré un reliquat de subvention pour un montant de travaux de 12.000 €/HT. Des devis vont être sollicités pour la reprise de l'affaissement sur la montée vers la salle « La Grange ».

5. Point sur la grange des Roses

Compte tenu des contraintes successorales liées à la donation qui pèsent sur le bien, la commune consulte plusieurs avis juridiques pour envisager une autre forme de mise à disposition du bâtiment afin de permettre malgré tout sa réhabilitation.

6. Point sur le moulin du Rieu

Pour faire suite à l'achat du moulin et du tènement immobilier et afin de préserver l'intégrité du bien, la commission des bâtiments communaux se chargera de bâcher le toit pour l'hiver.

7. Point sur les travaux de voirie ~ RD 45 et voiries communales

Voirie communale : la barrière de sécurité en contrebas du hameau des Roses sur la route des Buis cassée accidentellement sera remplacée dès que possible pour rétablir la sécurité de la voie.

RD 45 : Point à faire rapidement pour évaluer les conséquences de la prolongation des travaux en termes de déploiement des services.

8. Délibérations fonctionnelles

Désignation du correspondant incendie et secours. Francis MENU déjà correspondant défense se porte volontaire, il est désigné à l'unanimité.

DM budgétaires : Des inscriptions budgétaires sont nécessaires pour constater les retards de paiement qui constituent un indicateur de dépréciation des créances concernées.

9. Questions diverses

- Suivant les directives relatives aux économies d'énergie, décision est prise d'installer les illuminations festives sur une période réduite du 15 décembre au 10 janvier.
- Mise à disposition de l'association Corbel à fruits d'une parcelle de terrain communal au lotissement Morel pour la mise en place d'un jardin partagé : la convention d'utilisation est en cours de finalisation.

Prochain Conseil Municipal le 13 janvier 2023 à 18h00

Vœux du Maire et du Conseil Municipal le 22 janvier 2023 à 15h00

Le Maire

Hervé BUTTARD



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Hervé Buttard", written over a horizontal line.